

Calendrier promotion 2019-2021

Chaque session commence le 1er jour à 10h00 et se termine le dernier jour à 16h00

1ère année - 2019/2021

R1	Du 9 au 11 juillet 2019	3 jours
R2	Du 7 au 9 octobre 2019	3 jours
R3	Du 12 au 14 novembre 2019	3 jours
R4	Du 14 au 17 janvier 2020	4 jours
R5	Du 26 au 29 mai 2020	4 jours

2ème année - 2020/2021

R6	4 jours fin septembre début octobre 2020
R7	3 jours en novembre 2020
R8	3 jours en février 2021
R9	3 jours en mai 2021

Coût total de la formation : nous consulter



Assistante de direction responsable du suivi administratif : Anastasia MARAIS
a-marais@enseignement-catholique.fr
Ligne directe : 01 55 48 04 62

eCm

2 rue Chaintron - 91120 MONTROUGE
Tél. 01 55 48 04 60
www.ecoledescadresmissionnes.fr

eCm

école des cadres missionnés
Enseignement catholique



Formation des chefs d'établissement du second degré

Nouveaux Chefs d'Établissement 2019-2021

Formation certifiante - Préparation à la certification de niveau 1
"Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation"

Certification professionnelle inscrite au RNCP code : 19229 - code NSF 333p
Par arrêté du 16 avril 2014, publié au J.O. du 3 juillet 2014

Formation en alternance organisée sur 2 ans

Conditions pour suivre ce dispositif de formation initiale
Etre nommé Chef d'établissement
par une Tutelle et avoir reçu une Lettre de Mission

La certification s'adresse à des personnes se destinant à des fonctions de direction générale, de management stratégique, dans le champ de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. Le dirigeant d'une organisation éducative et scolaire appuie son expertise sur des compétences en leadership pédagogique nécessitant à la fois de savoir diriger une institution et piloter une équipe dans un cadre éthique et porteur de sens.

Des circonstances ou un contexte spécifique peuvent amener une Tutelle à nommer Chef d'établissement une personne qui n'a pas pu bénéficier de la formation préalable. Dans ce cas, l'École des Cadres Missionnés accueille ce nouveau chef d'établissement dans un dispositif spécifique de deux années, menant également à une validation telle que définie dans le statut des chefs d'établissement du second degré.

- ♦ La formation est organisée, sur deux ans, et permet la construction des compétences répertoriées dans le « référentiel d'activités et de compétences du dirigeant des organisations scolaires éducatives et/ou de formation ».
- ♦ Pour permettre la construction des compétences, le parcours prévoit :
 - ⇒ Des temps de présentiels
 - ⇒ Un accompagnement professionnel
 - ⇒ Un travail à distance à partir d'un Environnement numérique de partage.



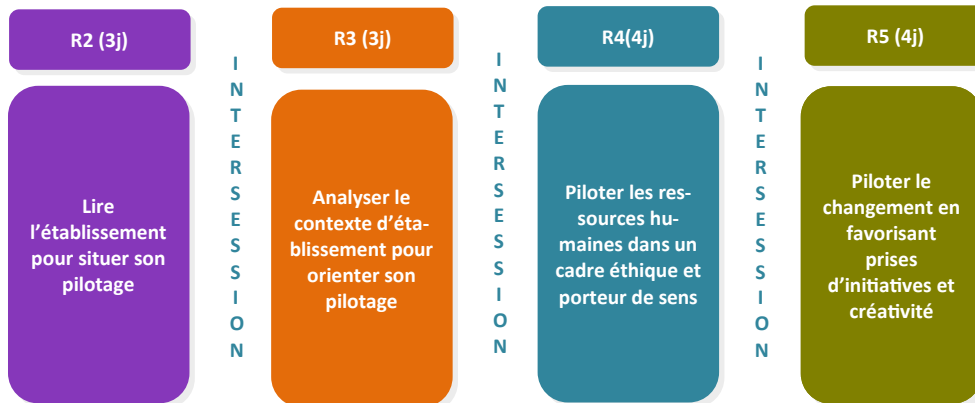
Architecture du dispositif

1ère année de formation

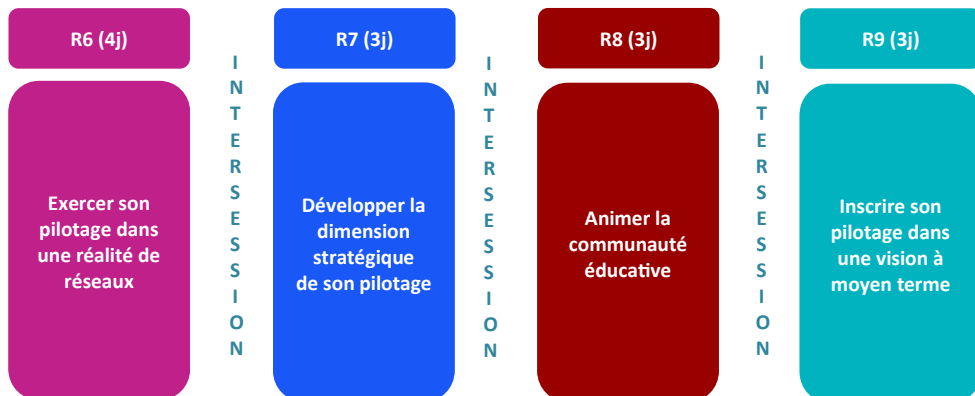
R1 (3j début juillet)

Se préparer à entrer en fonction

Les cinq regroupements de la première année de direction sont situés à des moments-clés de l'année, permettant de travailler (en relecture et en projection d'action) sur des "situations emblématiques" au cœur desquelles vont se construire et s'ancrer la légitimité et les postures du nouveau chef d'établissement.



2ème année de formation



Une formation « en situation »

La prise de fonction est une période riche en expériences, découvertes, questionnements... La formation proposée a pour objectif de permettre au nouveau chef d'établissement de s'engager dans une démarche réflexive, qu'il devra développer au cœur de sa responsabilité.

OBJECTIFS

Accompagner la pratique professionnelle du chef d'établissement nouvellement nommé, l'aider à adapter et réguler son mode pilotage, lui permettre de développer sa capacité réflexive et de construire une vision stratégique et prospective.

UN DISPOSITIF DE FORMATION PAR ALTERNANCE

UNE RÉGULATION PERMANENTE ... ENTRE PROJECTION ET ACTION

Le dispositif de formation est constitué de

⇒ **Regroupements (présentiel) :**

- ◆ Deux regroupements de 3 jours et deux regroupements de 4 jours au cours de la première année d'exercice.
- ◆ Trois regroupements de 3 jours et un de 4 jours au cours de la seconde année et une validation lors de la dernière session de clôture du parcours.

⇒ **Accompagnement :**

- ◆ De la pratique professionnelle, par un pair proposé par la tutelle.
- ◆ Dans le cadre de la formation afin de guider le stagiaire en vue de la certification

⇒ **Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)**

ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

L'évaluation des compétences se réfère à quatre principes essentiels :

- **Un principe réflexif** : La capacité d'analyse est indispensable à la construction des compétences et garantit l'affinement et l'enrichissement de la pratique professionnelle.
- **Un principe éthique** : le management stratégique attendu s'inscrit dans le cadre plus large de la mise en œuvre d'une gouvernance référée à une approche éthique de l'homme et de la responsabilité.
- **Un principe stratégique** : les situations professionnelles du chef d'établissement sont complexes, il est donc attendu qu'il sache mettre en œuvre un management stratégique appuyé sur une analyse systémique du contexte et de son environnement, qu'il puisse témoigner de sa capacité à impulser et accompagner le changement, qu'il sache rendre compte de son action et mettre en œuvre des procédures d'évaluation.
- **Un principe épistémologique** : les acquis de la formation mobilisent des connaissances situées, datées et qui se réfèrent à des champs théoriques, scientifiques, culturels. Il s'agit de les formaliser et d'en tirer des principes d'action.

Au cours des deux années, cinq Unités de Certification font l'objet d'une validation conduisant à la certification de "Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation" (Certification de niveau I enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle) :

Année 1 : les UC2 (Management éducatif et pédagogique) et UC3 (Management des Ressources Humaines) et/ou UC5 (Management administratif, économique, matériel et immobilier) font l'objet d'une validation.

Année 2 : les UC4 (Ingénierie stratégique), UC3 (Management des Ressources Humaines) et/ou UC5 (Management administratif, économique, matériel et immobilier) et UC1 (Management global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens) font l'objet d'une validation.